

Changement de ton mais on attend des actes !

L'année scolaire qui s'achève aura été épuisante à bien des égards, entre une charge de travail qui ne cesse de s'alourdir, des injonctions qui font parfois perdre le sens de nos métiers, des tensions parfois au sein des établissements, des réformes mal ficelées générant stress voire souffrance au travail.

Si le ton et la méthode ont quelque peu changé avec la nomination de Pap Ndiaye en remplacement de Blanquer à la tête de notre ministère, **les signes réels de rupture avec le quinquennat précédent se font attendre** et certaines déclarations ne sont pas de nature à nous rassurer : concertation au niveau local, augmentation des rémunérations sous conditions, généralisation de l'expérimentation marseillaise, « école du futur », etc., mais rien ou presque rien sur la rentrée 2022 en dehors d'une « cellule » dans les rectorats à partir du 22 août et de job datings dans certaines académies.

Si la question salariale, priorité pour le SNES-FSU, qui a été au cœur de la campagne électorale, ne peut plus être évacuée, l'annonce de 3,5 % d'augmentation du point d'indice pour les agents publics est très insuffisante après douze années de gel du point et avec un niveau d'inflation estimé à 5,2%. **Pour le SNES et la FSU, il faut une revalorisation d'urgence immédiate de 10% au moins pour toutes et tous et sans contreparties**, un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies, une négociation immédiate sur l'ensemble des grilles de rémunération et de carrière ainsi qu'un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur l'augmentation des prix.

Tout au long de l'année, **les militant.es du SNES-FSU n'ont pas ménagé leurs efforts** pour informer, conseiller et défendre les collègues, partout dans l'académie : mobilisations d'établissements, situations individuelles, accompagnement des stagiaires, TZR, demandeurs de mutations, CPE, PsyEN, non-titulaires, AESH, AED, toujours en attente des décrets sur la cédésation, etc.

La rentrée 2022 démarrera fort par une **campagne de syndicalisation**, une **série de stages** (voir page 5) **auxquels nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant** avec des thématiques importantes et des intervenant.es renommé.es puis, en décembre, auront lieu les **élections professionnelles** qui devront conforter le travail et l'investissement du SNES-FSU au service de la Profession. Nous comptons évidemment sur vous !

D'ici-là, excellentes vacances à toutes et tous.

Fabien Claveau, Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Claire Chartrain Lacombe, Abdoul Faye, Philippe Leyrat,
secrétaires académiques adjoints

Elections professionnelles 2022

Du 1er au 08 décembre



**Je vote FSU
pour les CSA**

**Je vote SNES
pour les CAP**



SNES CLERMONT

Syndicat National des Enseignements de Second degré
29 rue Gabriel Péri 63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 36 01 67 - s3cle@snes.edu
<https://clermont.snes.edu>



CLERMONT-FD CDIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Bulletin n° 196

S
O
M
M
A
I
R
E

Permanences du SNES-FSU Clermont
du mardi au jeudi de 14 h à 17 h
ou sur rendez-vous
à la Maison du Peuple à Clermont-Ferrand

Page 1 : édito

Page 2 : examens, collèges, lycées, CIO

Page 3 : entrée dans le métier

Page 4 : mutations, carrières, catégories

Page 5 : nos stages syndicaux à la rentrée 2022
formation laïcité / élèves menacés d'expulsion

Page 6 : le SNES-FSU dans l'académie à la rentrée 2022
syndicalisation / nos collègues publient

Bac, philo, EAF, ECE, Spé, BTS, DNB...

La session 2022 du baccalauréat a été une nouvelle fois émaillée de problèmes techniques et de désorganisation dégradant considérablement les conditions de travail des examinateurs, en particulier pour les professeur-es de français. Elle a surtout été marquée par le scandale de l'harmonisation de masse, sans les correcteurs, des épreuves de spécialité. Cette pratique est une nouvelle violence infligée aux enseignant-es et révèle un glissement dans la conception de l'harmonisation. Par un simple clic, le long travail de correction des professeur-es qui s'appuient sur une pratique et une expertise indiscutable a été défait brutalement.

De manière générale, il est fait le choix de renvoyer de plus en plus souvent aux chefs d'établissements le soin d'organiser localement des épreuves, le laissant libre d'octroyer ou pas, une compensation en termes de décharges de cours ou d'heures supplémentaires effectives (HSE). Dans un tel schéma, on aboutit à des situations extrêmement variables d'un établissement à l'autre, guidées par la logique de l'arbitraire et le volant de moyens disponibles.

La désorganisation totale des enseignements aux mois de mai et juin a franchi cette année un nouveau cap. Le report des épreuves de spécialités à la mi-mai a permis de soulager un peu les collègues mais a entraîné perturbations des cours et démobilitation massive des élèves de mars à juin.

Collèges : fin d'année épuisante et interminable

Les effets de la crise sanitaire se font encore sentir au collège et ont accentué des problèmes existants comme la surcharge de travail, les effectifs pléthoriques, les difficultés croissantes qui mènent de nombreux collègues à des formes d'épuisement professionnel. Les dérives managériales de certains chefs d'établissement y contribuent également lourdement tout comme les méthodes et projets importés du monde de l'Entreprise et imposés à l'École et aux équipes. A titre d'exemple, les CLEE (comités locaux école-entreprise) vont à l'encontre des principes de

fonctionnement du Service public.

E. Macron a annoncé vouloir faire du collège une priorité mais les mesures citées représentent un danger comme une orientation précoce dès la 6e, la généralisation de l'expérimentation marseillaise et comme le sont déjà les cités éducatives et les CLA. Le SNES s'opposera à toute réforme qui porterait atteinte aux apprentissages, à l'intérêt des élèves et aux conditions de travail des personnels. Par ailleurs, le SNES-FSU demande une remise à plat du DNB et la suppression des bilans de fin de cycle.

Claire Chartrain Lacombe,
Murielle Veisz

Part variable de la prime REP+

Hiérarchie salariale inédite, mise en concurrence des établissements et écoles, critères d'attribution partiels et opaques, charge de travail supplémentaire, risque de tensions au sein des équipes : le SNES-FSU demande que l'ensemble des personnels travaillant en REP+, AED et AESH compris, touchent en intégralité la revalorisation de l'indemnité REP+ au taux maximal.

Claire Chartrain Lacombe, Murielle Veisz

Autant de preuves qu'il faut en finir avec le Bac Blanc. Le SNES-FSU mènera campagne auprès du grand public, et notamment des parents d'élèves, sur la nécessité de remettre à plat la réforme du lycée, du bac, de Parcoursup, et de revenir à des épreuves nationales, terminales et anonymes.

Par ailleurs, le manque d'enseignant-es et de remplaçant-es dans certaines disciplines comme la philosophie en lycée ou la technologie en collège met les élèves en difficulté face aux examens. En ce qui concerne la technologie, le SNES demande la réouverture d'un concours spécifique.

En BTS, le développement de l'apprentissage dans les formations et la mixité des publics fait courir un réel risque sur le maintien de ces filières en formation initiale.

Enfin, la question de la rémunération des examens, et notamment des oraux du DNB, reste entière. Le SNES-FSU continuera de porter ses exigences pour une juste rémunération des épreuves d'examens.

Le SNES-FSU Clermont s'est adressé au recteur pour pointer tous ces problèmes et demander notamment de meilleures conditions de correction et de passation des épreuves d'examens.

Patrick Lebrun, Fabien Claveau

Orientation : il faut recruter des PsyEN

La réforme de l'orientation menée durant le premier quinquennat Macron donne l'apparence d'avoir été arrêtée au milieu du guet, mais la réalité en est autre : le ministère a signé de nombreuses conventions de partenariat avec des associations, startups et fondations financées par de grands groupes financiers offrant leur service aux établissements scolaires. Les discours sur les défauts de l'accompagnement à l'orientation des élèves sont récurrents et préparent le terrain dans les mentalités : c'est aux professeur-es de la prendre en charge et cette mission contribuera à revaloriser les salaires. Les PsyEN seront chargé-es de l'ingénierie des dispositifs et de la formation.

Les régions ont obtenu la mission d'information sur les métiers et les formations, mais elles réclament la compétence pleine et entière de l'orientation scolaire et professionnelle. Elles ont créé des agences régionales de l'orientation pensant y faire entrer les PsyEN mais elles oublient que ces derniers avaient refusé leur transfert en 2003. Dans l'académie d'Orléans-Tours, l'expérimentation imposée aux PsyEN et DCIO pour permettre la mise à disposition de personnels de l'EN à la région Centre-Val de Loire est un échec à tout point de vue : affaiblissement du service

public de l'EN, inefficacité des dispositifs régionaux, souffrances des personnels. Le SNES-FSU est aux côtés des personnels mobilisés et continue à demander l'abandon de cette expérimentation.

Dans notre académie, pour les PsyEN, le manque de postes pourvus ne résulte pas d'une pénurie de candidat-es au concours mais toujours du trop faible nombre de postes offerts (3 entrant-es dans l'académie cette année pour 13 postes). Ce système de pénurie organisée et de précarisation du métier trouve aujourd'hui ses limites. Il est devenu de plus en plus difficile de recruter des contractuels avec Master de psychologie. Surtout vu les conditions salariales qui leur sont proposées. Cela débouche sur des postes non occupés et donc des établissements sans PsyEN. Encore une fois, il est impératif d'assurer un recrutement à la hauteur des besoins. Dès la rentrée, le SNES-FSU sera mobilisé sur la question des conditions d'exercices et le manque de personnels.

Katia Bonnemoy



Entrée dans le métier

Entrée dans le métier : l'accueil syndical des stagiaires sera un enjeu fondamental de la rentrée

Le SNES-FSU a dénoncé très tôt les effets de la réforme de l'entrée dans le métier, porteuse d'une précarisation accrue et de graves reculs pour la formation. Certains profils de stagiaires feront désormais leur stage à temps plein alors qu'ils le faisaient jusque là à mi-temps.

Dans l'attente d'une remise à plat totale de la réforme, la FSU demande qu'un allègement de service leur soit accordé et que leur formation s'effectue pendant le temps de classe comme le prévoit explicitement l'arrêté du 4 février 2022.

Face à la multiplicité des situations (stagiaires temps plein, stagiaires mi-

temps, étudiant-es contractuel-les alternant-es (ECA), stagiaires en observation et pratique accompagnée (SOPA), AED prépro), l'institution se retrouve confrontée à devoir rechercher un nombre important de supports mais aussi de tutrices et tuteurs, ce qui ne va pas aller sans poser de problèmes quand on sait que les indemnités pour tutorat sont ridiculement faibles.

C'est pourquoi l'accueil syndical de ces nouveaux collègues dans les établissements sera un enjeu fondamental de la rentrée 2022, permettant d'affirmer l'importance du collectif dans nos métiers.

Le SNES-FSU pèsera également en vue d'obtenir une revalorisation des indemnités de tutrices et tuteurs.

Delphine Bertrand

Face à la multiplication des initiatives rectorales qui confirme la crise d'aigüe de recrutement que traverse notre service public : le SNES-FSU revendique une session exceptionnelle des concours à la rentrée 2022 et un plan pluriannuel de recrutement avec un dispositif de prérecrutement et un plan de résorption de la précarité. La question de la baisse des candidats est à mettre systématiquement en corrélation avec l'urgence d'une revalorisation d'ampleur de nos

métiers et l'amélioration de nos conditions de travail. Cette crise de recrutement doit permettre au SNES-FSU de faire entendre ses revendications sur ces questions et de remettre en avant la nécessité et l'urgence de prérecrutements et d'une entrée dans le métier tels que nous les portons (allègement de service et formation).

Le SNES-FSU continue d'exiger une revalorisation sans contreparties pour toutes et tous.

Affectation des stagiaires - rentrée 2022 : permanence du SNES-FSU pendant l'été



Après les résultats de la phase inter-académique, les lauréat-es de concours doivent participer à la phase intra-académique afin d'obtenir une affectation sur un établissement scolaire pour effectuer leur année de stage à la rentrée 2022.

S'ils sont affectés dans notre académie, ils devront obligatoirement se connecter au **portail COLIBRIS** de l'académie pour formuler leurs vœux, portant sur des zones géographiques (6 maximum).

Les militant-es de la section académique du SNES-FSU seront disponibles pour les informer, les conseiller et les accompagner dans leurs démarches pendant l'été.

- **Calendrier de saisie des vœux** : selon les disciplines, entre le 3 et le 13 juillet

- **Résultat des affectations** : par mél avant le 22 juillet

Les fonctionnaires stagiaires seront accueilli.es **lundi 29 août** à l'Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE), 36 avenue Jean-Jaurès à Chamalières. Les militantes et militants du SNES-FSU seront présent-es.

Toutes les informations sur notre site académique : <https://clermont.snes.edu/Affectation-des-stagiaires-rentree-2022-comment-obtenir-un-etablissement-dans-l.html>

Mobilisation des étudiant-es en Master 1 : une lutte exemplaire et des avancées

A l'initiative des étudiant-es de M1 et avec le soutien de plusieurs organisations syndicales, dont le SNES-FSU, un rassemblement d'une centaine de personnes a eu lieu devant le rectorat de Clermont mercredi 1er juin 2022. Sollicité par le Collectif des étudiant-es avec lequel plusieurs échanges ont eu lieu, le SNES-FSU a soutenu leur démarche, leurs revendications et a participé à l'audience au rectorat.

Les étudiant-es demandaient notamment un **nombre de supports ECA** (étudiant-es contractuel-les alternant-es) plus important, des clarifications sur **les contrats AED prépro en M2**, plus de transparence sur les **entretiens ECA**, sur les **lieux d'affectation des ECA et SOPA**, sur la désignation des tutrices et tuteurs, etc.

Le rectorat a annoncé une **augmentation de 20 supports ECA** voire un peu plus en fonction des résultats aux concours (3 Lettres modernes, 3 anglais, 2 espagnol, 4 histoire-géo, 4 maths, 1 sciences physiques, 2 SVT, 1 éco-gestion), **s'est engagé à laisser la possibilité aux AED prépro de poursuivre en M2** même à celles et ceux qui

avaient candidaté pour être ECA, à **améliorer la communication** en direction des étudiant-es, des tutrices et des tuteurs, ainsi que le calendrier de **paiement des SOPA**.

Le SNES-FSU Clermont, qui continue de dénoncer l'ensemble de la réforme des concours et de demander sa remise à plat, salue les avancées obtenues tout en restant très attentif à ce que les annonces faites soient suivies d'effets. **Il restera aux côtés des étudiant-es et des stagiaires pour les informer, les conseiller et les accompagner dans leurs démarches.**

Fabien Claveau, Philippe Leyrat



Carrières, mutations, catégories

Recours mutations et phase d'ajustement des TZR, le SNES-FSU à vos côtés !

Le lundi 20 juin, tombaient les résultats des demandeuses et des demandeurs de mutation. Une semaine après aucune donnée sur les barres n'étaient encore rendues disponibles par le rectorat de Clermont ! D'année en année, les informations s'amenuisent, l'opacité se renforce : il est plus nécessaire que jamais que la loi qui a fait disparaître les CAP soit abrogée pour permettre à nouveau aux commissaires paritaires du SNES-FSU de garantir l'équité du mouvement et d'informer la profession avec précision.

Les militantes et les militants du SNES-FSU ont été à vos côtés lors de la période de formulation des vœux puis de vérification des barèmes. Si plusieurs d'entre vous ont pu obtenir une affectation et en sont satisfaits, le nombre limité de postes disponibles suite aux nouvelles suppressions ministérielles ainsi que le blocage de postes pour les implantations de stagiaires font, qu'une fois de plus, dans de nombreuses disciplines, le mouvement a été très réduit.

Les collègues non mutés ou mutés en extension ont deux mois pour faire un recours, l'administration ne peut s'opposer à ce droit. Cette démarche passe par l'application « colibris ». Le SNES-FSU met à disposition des modèles de recours à celles et ceux qui le sollic-

tent. Ces recours-types peuvent être adaptés à chaque situation individuelle. Après avoir mandaté la FSU, fédération à laquelle appartient le SNES, ils peuvent être déposés directement dans l'application. Un recours oblige le rectorat à vérifier votre affectation et à fournir au SNES-FSU des éléments sur celle-ci et donc de garantir le respect des règles communes du mouvement. Si une erreur a été faite, l'affectation devra être revue.

De même, si le résultat de votre mutation vous place dans une situation difficile, il est possible de déposer une demande de révision d'affectation auprès des services. Faites impérativement parvenir un double de toutes vos démarches à s3cle@snés.edu.

Enfin, les TZR peuvent jusqu'au 30 juin formuler des préférences par mail à ce.dpe@ac-clermont.fr en mettant s3cle@snés.edu en copie. Le SNES-FSU les invite à joindre un court texte explicitant leurs souhaits en fonction de leurs situations individuelles.

Le rectorat a annoncé que les demandes de révisions d'affectation et les affectations des TZR seront traitées au plus tard le 20 juillet. Écrivez-nous pour nous informer de vos résultats et de vos difficultés, nous relèverons les mails et seront à vos côtés pour intervenir auprès des services si besoin !

Marc Bellaigue, Delphine Bertrand



Assistant d'Éducation (AED)

Les décrets d'application de la loi prévoyant la cédésation des AED au bout de 6 ans seront présentés au CTM du 6 juillet prochain. Bien que cette loi soulève toute une série de questions et ne permette pas de sortir pleinement les AED de la précarité, elle est désormais promulguée et beaucoup d'AED y voient une avancée.

Le SNES-FSU Clermont a porté la voix des AED lors du Congrès national à Montpellier, demandé et obtenu un groupe de réflexion SNES pour analyser en détail cette loi et son déploiement au niveau académique, construire des revendications ambitieuses sur l'évolution du « statut », obtenir de nouveaux droits pour les AED.

Reçus au rectorat fin juin en intersyndicale et avec quelques AED, nous avons plaidé une nouvelle fois en faveur de contrats de 3 ans. Le Rectorat, pour la première fois, a entrouvert la porte.

Enfin, plusieurs AED nous ont fait part de non-renouvellements d'équipes entières en cette fin d'année. Le SNES-FSU continue d'intervenir auprès du rectorat pour les défendre. Contactez-nous si vous êtes dans cette situation !

Fabien Claveau, Philippe Leyrat

Non-titulaires / GRETA

Pour la rentrée 2022-2023, le renouvellement des contrats pour les non-titulaires enseignants, CPE et Psy-En est singulier car nous n'avions jamais été autant saisis par les collègues au sujet des avis défavorables au renouvellement. Nous notons également deux convocations pour des CCP licenciements prévues en juillet concernant une collègue en CDI et une collègue maître-auxiliaire. Nous avons remarqué que les IPR et les IEN suivent systématiquement les avis des chefs d'établissements pour émettre les leurs sans tenir compte des avis antérieurs. Le SNES-FSU dénonce cette situation scandaleuse qui lèse nos collègues. L'évaluation administrative doit être distincte de l'évaluation pédagogique.

A la suite du congrès académique de Clermont, les militants du secteur non-titulaires ont porté au niveau de la FSU l'organisation de la journée nationale contre la précarité et se sont investies au niveau national pour sa réussite le 25 mai dernier. Cette journée a été le lieu de dénoncer

les conditions de travail et de rémunération difficiles des non-titulaires.

Lors du GT non-titulaires du 15 juin 2022, des propositions nous ont été soumises à propos d'une évolution des conditions de recrutement et de rémunérations des non-titulaires au niveau académique. En réponse, nous avons bien porté nos mandats pour prendre la défense des collègues contre toute politique de gestion régressive des non-titulaires au plan académique.

GRETA

Pour les personnels de GRETA, le SNES-FSU dénonce l'accentuation de la précarité et la multiplication des licenciements. Cette situation va s'amplifier avec la création du GRETA Auvergne prévue à partir du 01 janvier 2023. C'est pourquoi le SNES-FSU exige la réintégration des personnels GRETA dans la Fonction publique d'Etat et s'opposera à la fusion-crédation du GRETA Auvergne lors du GT prévu le 27 juin 2022.

Abdoul Faye

Accompagnant-es d'élèves en situation de handicap (AESH)

La FSU et ses syndicats de l'éducation (SNES-FSU, SNUipp-FSU, SNUEP-FSU, SNETAP-FSU) restent engagés auprès des AESH et continuent de revendiquer avec eux la création d'un véritable métier, sous statut de fonctionnaire de catégorie B, qui doit s'accompagner d'une hausse des salaires, d'une meilleure reconnaissance professionnelle et d'une amélioration des conditions de travail. Un **4 pages spécial "la FSU avec les AESH"** à l'intention des 130 000 AESH

exerçant dans les écoles et établissements d'enseignement général, professionnel et agricole vient de paraître : <https://fsu.fr/la-publication-la-fsu-aves-les-aesh/>.

Enfin, un **stage « Ecole inclusive »** SNES-SNUipp, animé notamment par Paul Devin, ancien secrétaire général du SNPI-FSU et membre de l'Institut de recherche de la FSU, à destination des AESH, enseignant-es et CPE, se tiendra **vendredi 21 octobre** à Clermont-Ferrand. Inscrivez-vous dès maintenant auprès du SNES-FSU Clermont !

Isabelle Dyduch

Nos stages syndicaux 2022 : inscrivez-vous dès maintenant !

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, syndiqué-e-s et non-syndiqué-e-s. **L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.** Pas de demande si vous n'êtes pas en service à ce moment. La demande d'autorisation d'absence est à **déposer auprès de votre chef d'établissement au moins un mois avant** la date du stage. Pour participer à ce stage, il faut aussi **vous inscrire auprès du SNES-FSU Clermont.**

Voir modalités sur notre site académique, rubrique « stages syndicaux ».



Déposez votre demande dès maintenant auprès de votre chef d'établissement !

- "Égalité Femmes-Hommes et lutte contre les violences" - Vendredi 30 septembre 2022

État des lieux sur les inégalités dans l'Éducation nationale et la Fonction publique. Quelles perspectives ? Violences en milieu professionnel, harcèlement et violences sexistes ou sexuelles sur le lieu de travail... Mieux les comprendre, les repérer, les dénoncer, les faire cesser. Animé notamment par **Ludivine Debacq**, responsable nationale du groupe égalité Femmes-hommes au SNES-FSU, représentante FSU au Comité hygiène et sécurité - conditions de travail ministériel.

- "Quelles évolutions de l'Ecole et de nos métiers après un long cycle de réformes libérales ? Enseigner : un métier voué à disparaître ? - Mardi 18 octobre 2022

Comment relancer la démocratisation scolaire ? Comment reprendre la main sur le métier, défendre notre liberté pédagogique, recréer du collectif pour résister ? Animé par **Benoît Teste**, Secrétaire général de la FSU, **Philippe Meirieu**, Chercheur spécialiste en sciences de l'Education, **Gwenaél Le Pailh**, Secrétaire général adjoint du SNES-FSU, **Ghislaine David**, Secrétaire générale du SNUipp-FSU.

- "Ecole inclusive" - Vendredi 21 octobre 2022

Animé par **Paul Devin**, ancien Secrétaire général du SNPI-FSU, Président de l'Institut de recherche de la FSU, **Isabelle Dyduch**, AESH militante au SNES-FSU et à la FSU, **Cécile Stassi**, AESH militante au SNUipp-FSU, et le **Président de l'ADAPEI 63**. Stage à destination des AESH, Enseignant-es, CPE, PsyEN, AED.

Les frais de déplacement et de repas sont pris en charge pour les syndiqué-es.

Formation laïcité / Elèves menacés d'expulsion

Plan de formation « laïcité »

Dans notre académie, les formations « déploiement des valeurs de la République et laïcité » se sont déroulées suivant un calendrier étalé sur les mois d'avril, mai et juin. Les collègues se sont retrouvés réunis dans leur établissement pour assister, par bassin, à une visio de 2h, placée uniformément de 16h à 18h. Alors que du jour au lendemain avec le confinement, les enseignant-es ont été capables de s'adapter, avec leur propre matériel, deux ans après l'administration s'avère elle toujours incapable d'assurer des conditions techniques acceptables (son, image, etc.). Ainsi, tel établissement parvient à se connecter à 16h12, tel autre à 16h26, ici l'on passe par un téléphone pour le son, là on coupe toutes les connexions internes pour « dégager du flux »... 16h45 un chef d'établissement déclare forfait et annonce qu'il en reste là.

Pendant ces péripéties, la « formation » avance vaille que vaille dans un entre-soi d'intervenants qui se remercient et s'interpellent par leurs prénoms. Un quizz est projeté... Mais sans aucune interaction. Un powerpoint sur la laïcité est déroulé. Un autre élargit sur les libertés... mais dans une lecture immédiatement répressive (sanctions,

amendes, etc.) avant une focalisation sur le « radicalisme ». Les réponses au quizz arrivent, enfin des interactions apparaissent mais elles sont entre les intervenants dont un peut heureusement reprendre les inexactitudes d'un autre. 17h55, pour les « stagiaires » qui sont encore là et attentifs, quelques situations concrètes sont évoquées... mais 18h00 sonne, la visio s'interrompt.

Tout ça pour ça ! Le SNES-FSU est particulièrement attaché à la laïcité et à l'ensemble des valeurs de la République. Il sait tout l'intérêt qu'il y a à former les personnels et à leur proposer un lieu et un temps d'échanges ainsi que de questionnements sur ces sujets. Ces temps sont ceux que J.-M. Blanquer a refusé d'accorder à la profession lors des hommages à Samuel Paty. Ces temps ne sont pas ceux de ces « formations » imposées qui ne répondent ni aux attentes ni aux enjeux.

Marc Bellaigue



Elèves menacés d'expulsion

Depuis avril 2022, plusieurs élèves étrangers du lycée Pierre-Joël Bonté de Riom ont reçu pendant un temps réduit des OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) alors qu'ils sont scolarisés depuis plusieurs années dans ce lycée.

Les personnels enseignants, les associations et les organisations syndicales notamment le SNES-FSU ont participé d'une façon active (rassemblement devant le lycée, mobilisation dans les rues de Riom suivi d'un rassemblement devant la sous-préfecture, article du « *Canard Enchaîné* », courrier des personnels au ministre de l'Éducation, etc.) au soutien de ces élèves pour obtenir leur régularisation.

Au bout de deux semaines, un des élèves a été régularisé alors que deux autres élèves restaient sous le coup d'une OQTF. Sous l'impulsion de la FSU, une délégation a été reçue par le cabinet du préfet à l'issue d'un rassemblement devant la préfecture.

Attaché aux valeurs universelles notamment aux droits à l'éducation et à la formation professionnelle, le SNES-FSU s'est singulièrement mobilisé aux côtés des personnels impliqués et des associations pour arracher la régularisation des deux élèves qui étaient encore sous le coup d'une OQTF. La lutte continue pour défendre les valeurs d'accueil et de solidarité de la France.

Abdoul Faye

Le SNES-FSU dans l'académie à la rentrée 2022

Qui fait quoi à la section académique (S3) ?

Section académique du SNES-FSU

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Permanences : du mardi au jeudi de 14 h à 17 h (ou sur rendez-vous)
Site : <https://clermont.snes.edu> Contact : s3cle@snes.edu
Réseaux sociaux : [Facebook](#), [Twitter](#), [Instagram](#)

Secrétaires académiques : F. CLAVEAU - M. BELLAIGUE

Secrétaires adjoints : C. CHARTRAIN LACOMBE - A. FAYE - P. LEYRAT

Trésoriers académiques : M. FLORIOT - X. GOURC

CATÉGORIES - CARRIÈRES - MUTATIONS

- Mutations / Carrières : M. BELLAIGUE, D. BERTRAND, C. LACOMBE
- CPE : P. LEYRAT
- PSY-EN : K. BONNEMOY
- TZR : M. BELLAIGUE
- Stagiaires : D. BERTRAND, F. CLAVEAU
- Professeurs documentalistes : L. GOURC
- Non-titulaires : A. FAYE, P. BATUT
- GRETA : C. EHRARD
- AESH : I. DYDUCH
- AED : A. MARKIEWICZ

NOS MÉTIERS

- Lycées : P. LEBRUN, A. FAYE, X. GOURC
- Collèges : C. CHARTRAIN LACOMBE, M. VEISZ
- Commission académique des LV : A. FAYE, F. CLAVEAU
- ASH, inclusion scolaire : I. DYDUCH, X. GOURC
- Retraités : M. FILLIAS, M. NOUHEN, M. JACQUOT

Les sections départementales (S2)

S2 ALLIER

42 rue du progrès 03000 Moulins
Téléphone : 06 32 15 36 80
E-mail : snes03@wanadoo.fr
Site départemental : snes03.wordpress.com

S2 CANTAL

Maison des syndicats
7 place de la Paix 15000 Aurillac
Téléphone : 04 71 64 00 17
E-mail : fsu15@fsu.fr

S2 HAUTE-LOIRE

Maison des syndicats
4 rue de la Passerelle 43000 Le Puy en Velay
Téléphone : 04 71 04 07 09
E-mail : s2043@clermont.snes.edu

COMITÉS TECHNIQUES

- CT académique (CTA) : P. LEBRUN, F. CLAVEAU

COMITÉS HYGIÈNE ET SÉCURITÉ - CONDITIONS DE TRAVAIL

- CHSCT académique (CHSCTA) : M. BELLAIGUE, F. CLAVEAU

Pourquoi se syndiquer au SNES-FSU ?

- Pour défendre **mes droits** individuels et collectifs
- Pour être **informé, conseillé et défendu** face à l'administration
- Pour gagner **des améliorations** : salaires, recrutements, conditions de travail, retraites, missions...
- Pour appartenir **au syndicat majoritaire** dans le second degré, le plus à même de peser et de construire un rapport de force efficace pour l'amélioration de nos métiers.
- Pour réfléchir collectivement **aux contenus et aux pratiques professionnelles** promouvoir une vision exigeante des métiers de l'éducation.
- Pour porter **un projet ambitieux** pour l'Ecole.

**Se syndiquer au SNES-FSU, c'est se donner les moyens d'agir
Individuellement et collectivement**

Pour adhérer, ré-adhérer, faire adhérer au SNES-FSU, retrouvez toutes les modalités sur notre site académique en cliquant sur l'onglet rose « se syndiquer » (en haut à droite) : <https://clermont.snes.edu/ADHERER-au-SNES-FSU-en-2022-2023.html>

Nos collègues publient

Louise Pommeret, militante active du SNES et de la FSU Haute-Loire, a publié son premier roman « *Dessous la dure écorce* ».

Agrégée d'italien, auteure d'une thèse en littérature sur la différence raciale et sexuelle sous le fascisme, Louise est engagée dans de nombreux combats sociaux, sociétaux et écologiques.

La section académique du SNES-FSU tenait à lui rendre hommage et à lui renouveler son amitié.

Si vous êtes intéressé-e par son roman, n'hésitez pas à nous contacter à s3cle@snes.edu.

